

Consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet Énergie Saguenay par GNL Québec Inc. (3211-10-021) - Complément d'information demandé

Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>

Jeu 2020-10-29 10:43

À : Sylvain Ménard <smenard@gnlquebec.com>

Cc : Stéphanie Fortin <sfortin@gnlquebec.com>; Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour Sylvain,

Voici une question sur le volet social, à répondre dans les meilleurs délais :

En prévision de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet au regard des aspects sociaux et en complément aux renseignements présentés en réponse à la QC-68 du document PR5.2 (pages 66 à 68) concernant les impacts psychosociaux que peuvent engendrer les pollutions lumineuses et visuelles, ainsi que des impacts directs et indirects qui peuvent en découler sur la santé, l'initiateur doit fournir une évaluation plus complète et globale des impacts sociaux possibles et des effets potentiels sur la qualité de vie découlant des activités de construction et d'exploitation du projet.

Précisément, l'initiateur doit discuter de la question de la perception de la population au regard des trois types de changements potentiels sur l'environnement, soit 1. dégradation potentielle de la qualité de l'air, 2. dérangement de la population occasionné par les activités – bruit et lumière artificielle – et 3. déversement accidentel d'hydrocarbures et de matières dangereuses, de même que des impacts sociaux ou psychologiques qui peuvent y être associés. Ainsi, sur la base des résultats de sa démarche d'information et de consultation qu'il a menée jusqu'à présent auprès des acteurs et des groupes d'acteurs de la communauté, d'une revue de presse et d'une recension des écrits pour des projets comparables, il doit aborder la question de la perception des risques liée à son projet, les impacts sociaux et psychologiques qui peuvent en découler et les mesures d'atténuation à mettre en place afin de rassurer la population et de limiter les conséquences négatives pour les acteurs locaux et régionaux.

Finalement, la réception du projet par la population locale et régionale doit également être présentée, en mettant en lumière leurs préoccupations et leurs attentes, ainsi qu'une description de la dynamique sociale engendrée parmi elle.

Le dépôt du document de réponse devra se faire de manière électronique et en 3 copies papier.

Salutations,

Michel Duquette, ing.

Conseiller en analyse de risques technologiques

MELCC / DÉPHI

Tél. : 418 521-3933 poste 4669

Courriel : michel.duquette@environnement.gouv.qc.ca